2i PORTAGE IDF
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 84 Voie du Toec 31300 Toulouse
949 215 768 RCS TOULOUSE
(la "Société")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2026

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'Associée unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à un montant de 108 480 euros comme suit :

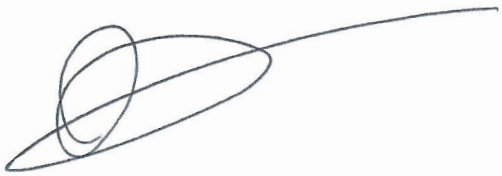
- Résultat Bénéficiaire de l'exercice	108 480 euros
- En totalité au compte « autres réserves »	108 480 euros

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » est porté à 188 098 euros et les capitaux propres de la Société sont de 199 098 euros pour un capital social de 10 000 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été les distribué au titre de l'exercice précédent.

Extrait certifié conforme par la Présidente

2iGroup
Monsieur Adrien VINCENT



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 2I PORTAGE IDF** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : **84 Voie du Toec 31300 TOULOUSE** — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : **9 4 9 2 1 5 7 6 8 0 0 0 1 9** — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *		Frais d'établissement *	AB		AC		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	3 200	BI	3 200	3 200
		TOTAL (II)	BJ	**3 200**	BK	**3 200**	**3 200**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 623 696	BY 13 450	1 610 246	1 222 537
		Autres créances (3)	BZ	260 741	CA	260 741	317 745
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	390 281	CG	390 281	181 212
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	**2 274 718**	CK **13 450**	**2 261 269**	**1 721 493**
		Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW				
		Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM				
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * **(VI)**	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**2 277 918**	1A **13 450**	**2 264 469**	**1 724 693**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 3 200 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **SAS 2I PORTAGE IDF** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	79 618	25 979
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**108 480**	**53 640**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**199 098**	**90 618**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	451 766	380 460
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	387 306	271 089
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 221 772	982 526
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 526	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**2 065 370**	**1 634 074**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 264 469**	**1 724 693**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 065 370	1 634 074
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 264 469 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 7 810 357 euros et un total charges de 7 701 877 euros,dégageant ainsi un résultat de 108 480 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Régles et méthodes comptables

1 - Référentiel comptable appliqué

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
Seules sont exprimées les informations significatives.

2 - Changement de règles et de méthodes comptables

L'application du règlement ANC 2022-06, à compter du 1er janvier 2025, a conduit à une modernisation de la présentation et du contenu des comptes annuels, sans modification substantielle de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Ce changement de règlementation comptable a entraîné :

- une évolution de la présentation du bilan et du compte de résultat, notamment en :

Règles et Méthodes Comptables

- supprimant les postes de transferts de charges (comptes 791, 796 et 797) ;
- redéfinissant strictement le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges liés à un évènement majeur et inhabituel ou à certaines écritures fiscales et comptables spécifiques;
- des regroupements et reclassements de certains postes afin de se conformer au nouveau modèle des états financiers.

Ces modifications sont strictement des changements de présentation et n'affectent ni les méthodes d'évaluation, ni le résultat net, ni les capitaux propres de la société.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités de façon rétrospective.

Immobilisations incorporelles

Règles et méthodes comptables

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production,
- les fonds commerciaux acquis
- les frais de développement qui sont immobilisés s'ils satisfont aux conditions précises d'activation.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Amortissement

Les fonds commerciaux et les immobilisations en cours ne sont pas amortis. La durée d'utilisation généralement retenue pour le calcul de l'amortissement, selon le mode linéaire, est :

- pour les logiciels : entre 1 et 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Constructions et agencements : entre 25 et 40 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : entre 5 et 7 ans
- Installations générales, agencements et aménagements :entre 5 et 7 ans
- Matériel de transport et de bureau, mobilier : entre 3 et 5 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

	Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	3 200					3 200
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 200					3 200
	TOTAL	3 200					3 200

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	TOTAL						

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	12 629	2 621	1 800	13 450
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	12 629	2 621	1 800	13 450
	TOTAL GENERAL	12 629	2 621	1 800	13 450
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation		2 621	1 800	
	- financières				
	- exceptionnelles }				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	14 423	19 029	(4 606)	-24,20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 865	159 498	(113 633)	-71,24
Dettes fiscales et sociales	219 819	238 604	(18 785)	-7,87
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	280 107	417 131	(137 024)	-32,85

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients			
Autres créances			
TOTAL			

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 200	3 200	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 623 696	1 623 696	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 048	2 048	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	60 236	60 236	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	195 644	195 644	
	Débiteurs divers	2 813	2 813	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	1 887 637	1 887 637	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	387 306	387 306		
	Personnel et comptes rattachés	449 633	449 633		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	364 708	364 708		
	Impôts sur les bénéfices	11 462	11 462		
	Taxes sur la valeur ajoutée	356 471	356 471		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	39 499	39 499		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	451 766	451 766		
	Autres dettes	4 526	4 526		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	2 065 370	2 065 370		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				